



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES AFFAIRES
EUROPEENNES**

Objet : Contribution du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour la construction du Programme Opérationnel régional FEDER/FSE+ de la Région Sud

Le budget européen s'inscrit dans un cadre pluriannuel qui couvre une période de 7 ans. La période actuelle (2014-2020) touchant à sa fin, les institutions européennes, l'Etat français, les Régions et les partenaires de la concertation travaillent actuellement à la préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027 et à sa mise en œuvre en France.

Au niveau européen, le budget à long-terme de l'Union européenne – dont une nouvelle version a été proposée par la Commission européenne le 27 mai – et les règlements communautaires gouvernant les programmes de financement européens sont en cours de négociation.

Au niveau national, la mise en œuvre des fonds structurels passe par l'adoption d'un Accord de partenariat qui permettra de définir les grandes orientations de la programmation 2021-2027 en France. Une première version de cet Accord de partenariat a été présentée en Comité Etat/Régions à la mi-mai.

Aux niveaux national et régional, les programmes opérationnels déclineront ces orientations en priorités d'investissement pour chacun des fonds concernés. Les autorités de gestion sont responsables de la rédaction des programmes opérationnels et de la bonne conduite de la concertation partenariale avec les acteurs locaux. Il s'agit des Régions pour ce qui concerne le Fonds européen de développement régional (FEDER) et de l'Etat et des Régions – selon une ligne de partage qui reste à clarifier – pour le Fonds social européen plus (FSE+). La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a présenté les enjeux et orientations potentielles de sa future programmation FEDER/FSE+ lors d'une seconde réunion de concertation partenariale qui s'est tenue début juin.

La période actuelle est donc déterminante pour le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône qui doit s'impliquer activement dans la préparation de ces programmes opérationnels afin de défendre les intérêts du territoire et de s'assurer du financement des opérations qui le concerne sur la période 2021-2027. En tant que premier acteur des solidarités humaines et territoriales ; en tant que collectivité de proximité, pertinente et opérationnelle, notamment en milieu rural où il représente souvent le premier partenaire ; en tant que gestionnaire de fonds européens et lui-même porteur de projet, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a toute légitimité pour s'impliquer dans la préparation de la future programmation du FEDER et du volet FSE+ gérée par la Région.

La présente contribution résulte d'échanges avec l'ensemble des directions générales adjointes de la collectivité et vise à identifier les politiques et les projets qui pourraient potentiellement mobiliser des fonds structurels sur la période 2021-2027, en cohérence avec les cinq objectifs spécifiques de la future politique de cohésion. Elle servira de base à la participation du Département aux discussions menées par la Région Sud en vue de l'élaboration du futur programme opérationnel régional (POR).

L'enjeu est que le prochain POR tienne compte des priorités et ambitions du Département des Bouches-du-Rhône et plus largement des projets conduits par les acteurs du territoire des Bouches-du-Rhône.

Le présent document présente :

- Un état des lieux des enjeux du territoire des Bouches-du-Rhône
- Le rôle majeur de la collectivité en tant qu'acteur des fonds européens
- Les enjeux stratégiques et projets structurants de la collectivité et des acteurs du territoire pour le programme 2021-2027

PARTIE 1 – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES PRIORITES D’ACTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Avec 2 047 433 habitants dont 53% de la population recensée sur la commune de Marseille (INSEE 2019), le département des Bouches-du-Rhône est le troisième le plus peuplé de France, après Paris et le Nord. Deux habitants de Provence-Alpes-Côte d’Azur sur cinq y habitent.

Les atouts du département des Bouches-du-Rhône sont indéniables, comme notamment sa bonne dotation en équipements et services, son poids dans le tourisme national, son patrimoine naturel unique et reconnu et la présence de pôles industriels (Airbus Helicopters, STMicroelectronics et Arcelor Mittal). Aussi le volume de création de microentreprises est considérable sur le territoire, et de manière générale le taux de création d’entreprises y est supérieur à la moyenne nationale.

Toutefois les enjeux demeurent importants sur un territoire marqué par les inégalités.

Un taux de chômage structurellement supérieur à la moyenne régional

La progression de l’emploi est insuffisante pour compenser la hausse de population active consécutive à une participation accrue des femmes et des seniors au marché du travail. Le taux de chômage atteint 9,6% au quatrième trimestre 2019¹, niveau supérieur à la moyenne régionale établie à 9,3% (taux de chômage en France métropolitaine : 7,9%) et le chômage des jeunes (15 à 24 ans) de 21,5% y est supérieur à la moyenne nationale de 19,6%².

Chef de file de l’insertion au niveau local, le Département mène une politique d’accompagnement vers l’emploi volontariste et innovante qui prend en compte la personne dans sa globalité. Pour accompagner les publics bénéficiaires dans l’élaboration et le suivi de leur parcours vers l’emploi, la collectivité s’appuie à la fois sur des professionnels du service social départemental afin de lever les freins sociaux de l’accès à l’emploi et sur un réseau de partenaires du monde de l’insertion et du monde économique afin de faciliter le recrutement des allocataires du RSA. Des actions telles que le Bus de l’emploi sont mises en œuvre pour atteindre les populations isolée, notamment dans les communes rurales ou périurbaines.

Le deuxième département le plus touché par la pauvreté en PACA

Les situations de pauvreté demeurent particulièrement fréquentes dans le département et concernent particulièrement les femmes, plus en retrait du marché du travail que les hommes (INSEE, 2019), et les jeunes.

La lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale constitue de ce fait un enjeu crucial, alors que 18,4 % des habitants du département vivent sous le seuil de pauvreté en 2018³.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département et l’Etat ont adopté le Plan Pauvreté dont l’action se focalise sur 3 axes principaux : les enfants et les jeunes (actions de prévention des sorties sans solutions de l’aide sociale à l’enfance et mise en place de maraudes pour les enfants sans domicile), le

¹ Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca - rubrique "Etudes et statistiques" - année 2019

² <https://statistiquelocales.insee.fr>

³ Données Dros-Insee-DRJSCS – 2018. Seuil de pauvreté 1026 euros en 2019, établi par l’INSEE sur la base de 60% du revenu médian (1 710 euros) pour une personne seule sans enfant

renforcement des compétences des travailleurs sociaux (actions visant la généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de revalorisation du métier de référent de parcours) et l'insertion des allocataires du RSA (actions d'orientation, d'accompagnement social et professionnel des allocataires et actions de garantie d'activité).

Des territoires isolés où l'accès aux services n'est pas garanti

De nombreux territoires du département des Bouches-du-Rhône souffrent d'isolement. De ce fait sont apparues de grandes disparités dans l'accès à la formation et à l'emploi, ainsi que de nombreux déserts médicaux dans les zones rurales et les quartiers pauvres des grandes villes du territoire.

Le Département veille à garantir l'accès de tous aux services sociaux, d'accès à l'emploi et de santé. Des initiatives telles que le Bus de l'emploi, le développement de la télémédecine et la création des Maisons du bel âge visent à garantir le maillage du territoire, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Une offre de mobilité locale sous-dimensionnée et peu durable

Alors même que le département présente de grandes zones urbaines et de nombreux pôles d'activités, les infrastructures apparaissent sous dimensionnées et l'usage de la voiture individuelle trop développé. La situation des transports impacte négativement le développement économique du territoire en réduisant son attractivité, réduit la qualité de vie des populations et va à l'encontre des objectifs européens de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement et de la biodiversité.

L'amélioration de la mobilité sur le territoire des Bouches-du-Rhône est une priorité pour le Département dont le Plan Mobilité adopté en 2016 a permis de débloquer 520 millions d'euros sur 5 ans afin de soutenir les investissements dans le domaine des transports et des déplacements. L'amélioration de la qualité de l'air est également une des 4 priorités de l'Agenda environnemental porté conjointement par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le patrimoine naturel, un moteur économique vulnérable

La richesse et la beauté des espaces naturels et de la biodiversité du territoire contribuent pleinement à son attractivité et à son développement économique. 9 millions de touristes sont ainsi accueillis chaque année et 5% des emplois du département sont directement liés au tourisme (4% en France métropolitaine). Ce patrimoine naturel doit cependant faire face à de fortes pressions (destruction et fragmentation des milieux naturels, pollution, surexploitation, espèces exotiques envahissantes, changement climatique) et sa protection est donc un enjeu majeur tant du point de vue environnemental qu'économique.

La protection de la biodiversité, des espaces naturels et du littoral sont donc, en toute logique, des priorités de la collectivité et occupent une place centrale au sein de l'Agenda environnemental du Département.

Des populations à risque d'isolement social

Le vieillissement de la population constitue un fait démographique majeur dans l'immense majorité des pays développés qui continuera à s'intensifier d'ici 2050 et l'arrivée aux grands âges des générations du baby-boom. Dans les Bouches-du-Rhône, l'INSEE prévoit ainsi que la population des 65 ans ou plus représentera 26,8% de la population en 2050 (contre 18,2% en 2013).

Les enjeux liés à participation sociale et au maintien de l'autonomie de cette population sont substantiels (vieillesse en bonne santé, lutte contre l'isolement, reconnaissance de l'utilité des personnes âgées dans la vie citoyenne et politique) et nécessitent de développer les structures et les dispositifs d'accompagnement qui permettront aux personnes âgées de maintenir leur autonomie et leur sentiment d'appartenance pleine et entière à la société d'aujourd'hui.

Le Département prévoit donc l'ouverture de 42 Maisons du Bel Âge sur tout le territoire. Véritables guichets uniques, elles permettent d'informer d'orienter, et d'accompagner les personnes âgées et leurs proches sur les dispositifs et les structures à leur service ; de créer du lien social grâce à l'organisation de sorties, d'animations et d'ateliers ; d'assurer une veille sanitaire en repérant les personnes fragilisées et en assurant un suivi des personnes en période de crise (par exemple, lors de la récente crise liée à la Covid-19) ; et de réintroduire certains services publics sur tout le territoire.

Le Département est également soucieux de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes souffrant de handicap. Outre les difficultés de santé, les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles au quotidien : difficulté de mobilité, infrastructures et services non adaptés, etc. A travers la mise en œuvre du Plan Handi-Provence, le Conseil départemental mène des actions permettant de favoriser la participation pleine et entière de ce public à la vie de la Cité.

PARTIE 2 – LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE, ACTEUR ESSENTIEL DES FONDS EUROPEENS SUR LE TERRITOIRE

LES MOYENS HUMAINS ET ORGANISATIONNELS

Les composantes de la dimension européennes du Département des Bouches du Rhône sont aujourd'hui mises en œuvre par deux services qui exercent leurs missions en étroite collaboration et synergie :

- Le Pôle Europe situé au sein de la Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes de la DGA Stratégie et Développement du Territoire, et composé de 4,5 ETP en charge de la représentation de la collectivité à Bruxelles et de la captation de fonds thématiques et structurels
- La Cellule FSE située au sein de la Direction de l'Insertion de la DGA de la Solidarité et composée de 5 ETP en charge du pilotage et de la gestion de la subvention globale FSE

Cette organisation démontre que les politiques européennes sont une priorité de la collectivité.

LE DEPARTEMENT ET SA REPRESENTATION A BRUXELLES

Le Département a ouvert en janvier 2018 un bureau de représentation auprès des institutions européennes à Bruxelles. Cette initiative émanant d'une collectivité départementale est unique en France.

La mission de ce bureau de représentation est :

1. d'augmenter la capacité du Conseil départemental et des acteurs du territoire à obtenir des financements européens en identifiant les opportunités de financement et en accompagnant les directions opérationnelles et les partenaires extérieurs dans le montage de projets ;
2. de défendre les intérêts du Conseil départemental et des acteurs du territoire en faisant un travail de veille et de lobbying sur les politiques, la réglementation et les instruments de financement de l'Union européenne ;
3. de participer au rayonnement du territoire auprès des acteurs européens en positionnant le Conseil départemental au cœur des réseaux européens.

Après deux années d'activité, les efforts déployés ont permis d'obtenir des résultats très satisfaisants, notamment dans :

- la défense des intérêts du territoire (ex : action de plaider auprès du Parlement européen afin d'influencer les règlements communautaires, notamment ceux concernant les programmes de financement de la période 2021-2027) et de son rayonnement (ex : accroissement du réseau européen de la collectivité, participation à la Semaine européenne des régions et des villes)
- l'identification des opportunités de financements européens
- l'accompagnement des communes et des acteurs locaux (candidatures au programme WIFI4EU ou au programme « L'Europe pour les citoyens » par exemple)

LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE, PORTEUR DE PROJETS FEDER

Depuis la fin du second semestre 2019, trois candidatures FEDER ont été déposées auprès de la Région Sud pour un montant total FEDER sollicité s'élevant à près de 1 850 000 € :

- Un projet qui vise à développer l'usage du numérique au sein des Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) et, plus globalement dans un contexte de dématérialisation des services publics (et privés), à favoriser l'inclusion numérique des usagers des MDS. Le montant FEDER sollicité s'élève à plus de 182 000 euros.
- Deux projets qui visent l'aménagement de deux voies douces pour un montant total de plus d'1 660 000 euros.

LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE, GESTIONNAIRE DE CREDITS FSE INCLUSION

Le Département des Bouches-du-Rhône est organisme intermédiaire de gestion des crédits FSE depuis 2008. Sur la période 2014-2020, il a assuré la gestion de deux subventions globales consécutives sur l'axe 3 du Programme Opérationnel national FSE dédiées à l'insertion sociale et professionnelle de près de 30 000 bénéficiaires du RSA, pour un montant total de 20 641 000 €⁴. Ce volume important contribue fortement à l'atteinte des cibles établies par les politiques de performance fixées par l'Union Européenne et confirme la fiabilité et l'efficacité de son action.

Le Département a ainsi favorisé le financement de projets bénéficiant aux publics les plus fragilisés par le contexte économique et social, qu'ils soient allocataires des minima sociaux, chômeurs de longue durée, reconnus travailleurs handicapés ou encore bénéficiaires du RSA intermittents du spectacle ou salariés indépendants précaires.

A ce jour sur la période 2014-2020, le Département a atteint un taux de programmation de 114 % et un taux de dépenses certifiées à hauteur de 100%, des résultats très satisfaisants qui sont le reflet de l'efficacité de sa gestion des crédits FSE.

Dans le cadre des échanges en cours avec l'Etat concernant la prochaine programmation du FSE+, le Département des Bouches-du-Rhône sollicite à minima le maintien de son enveloppe allouée au titre de la période 2014-2020.

Par rapport à la période en cours, le périmètre d'intervention du FSE+ offre par ailleurs de nouvelles orientations stratégiques qui viendront renforcer l'intervention du Département auprès des plus vulnérables en incluant notamment les questions de santé, d'innovation sociale et d'éducation. Un certain nombre de propositions ont été portées à la connaissance de la DGEFP dans le contexte de la concertation partenariale concernant le programme opérationnel national FSE+.

Le Département souhaite accentuer la captation de crédits dans le cadre du prochain programme opérationnel régional, notamment au regard des perspectives de dégradation de la situation des plus démunis face à la crise économique post-COVID.

⁴ Le montant conventionné est ventilé sur deux périodes. Au titre de 2015/2017 : 10 205 000 € et de 2018/2020 : 10 436 000 €

PARTIE 3 – LES ENJEUX STRATEGIQUES ET PROJETS STRUCTURANTS DE LA COLLECTIVITE ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LA PERIODE 2021-2027

Au regard d'un contexte économique et social laissant apparaître une croissance démographique et économique favorable mais des signes alertant de fragilité sociale qui vont s'accroître considérant les impacts de la crise sanitaire sur l'emploi, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a identifié les enjeux du territoire et des priorités d'action, en lien avec les 5 objectifs stratégiques définis au niveau européen au titre de la politique de cohésion (qui couvre notamment les fonds structurels les plus pertinents pour le Département – le FEDER et le FSE+) :

1. une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante;
2. une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques;
3. une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC;
4. une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux;
5. une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales.

Pour chacun de ces objectifs stratégiques (OS), la Commission européenne a identifié ce qu'elle considère être les priorités d'investissement sur le territoire français⁵. Ces priorités devront guider la rédaction de l'Accord de partenariat des autorités françaises 2021-2027 ainsi que la rédaction des programmes opérationnels nationaux et régionaux. La Commission européenne a cependant indiqué que d'autres priorités pourraient être financées si les enjeux des territoires le justifient.

⁵ Voir l'«Annexe D : Orientations des investissements relatives aux fonds de la Politique de Cohésion pour 2021-2027 » dans le rapport de chaque Etat Membre publié en février 2019 dans le cadre du Semestre européen.

Objectif stratégique 1 – Une Europe plus intelligente grâce à la promotion d’une transformation économique intelligente et innovante

La version 1 de l’Accord de partenariat propose les orientations suivantes :

- Améliorer les capacités de recherche et d’innovation ainsi que l’utilisation des technologies de pointe, le cas échéant dans le cadre des SRDEII, des S3 révisées ;
- Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des acteurs publics ;
- Renforcer la croissance, la compétitivité et la résilience des PME et des petites entreprises à moyenne capitalisation ;
- Développer les compétences visant à la spécialisation intelligente, la transition industrielle, l’esprit d’entreprise et la réussite de la gestion de crise.

Ces mêmes orientations sont préconisées par la Région Sud dans le cadre de la préparation du prochain POR.

Pour répondre aux priorités du prochain programme 2021-2027, le Département a notamment identifié les projets structurants suivants :

PRIORITES D’INVESTISSEMENT	PROJETS DU TERRITOIRE	COUTS ESTIMATIFS
Améliorer les capacités de recherche et d’innovation ainsi que l’utilisation des technologies de pointe	Acquisition d’équipements scientifiques dans le cadre de la création d’un institut de recherche et de médecine dédié aux maladies rares (GIPTIS - Genetics Institute for Patients, therapies, Innovation and Science)	Estimation en cours
	Projet « Fight cancer »: financement de la construction d’un bâtiment de recherche, développement des plateformes de traitement des données cliniques et de informatique, installation de nouvelles équipes dans le champ de la biologie des systèmes et le renforcement du potentiel technologique et de partage des plateaux techniques (maîtrise d’ouvrage INSERM)	9 030 000 €
	Projet de déploiement du « Datacenter Sud PACA » (établissement gestionnaire Aix Marseille Université), qui vise à fournir le cœur des moyens de calcul, de stockage et de réseau, indispensables à l’ensemble des activités du numérique des deux universités et de leurs partenaires dans les années 2020.	32 000 000 € environ

Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	Développement de pratiques éducatives innovantes dans les collèges (portail captif, bureau virtuel, manuels numériques, plateforme d'aide aux devoirs, robots de télé présence) (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
	Développement de l'usage du numérique pour la mise en œuvre des missions de services publiques de la collectivité (portail usager, plateformes numériques)	Estimation en cours
	Développement des actions de médiation numérique à destination des usagers en situation de fragilité et de fracture numérique (notamment, allocataires des minima sociaux, personnes âgées) (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours

Objectif Stratégique 2 – une Europe plus verte et sobre en carbone en favorisant une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques

La version 1 de l'Accord de partenariat propose diverses orientations :

-
- Accélérer la transition énergétique ;
- Développer des systèmes réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local ;
- Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes ;
- Soutenir les mesures en faveur d'une gestion durable des ressources de l'eau et son accès permanent aux populations ;
- Favoriser la transition vers une économie circulaire ;
- Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution ;
- Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en développant et améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière ;
- Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable, accompagner les changements de comportement et accroître l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle, afin de limiter l'impact écologique des déplacements du quotidien.

Pour la Région Sud, les priorités pressenties sont :

- La transition énergétique :
 - o Soutenir la rénovation énergétique exemplaire des bâtiments publics et des logements sociaux et accompagner les opérations de rénovation énergétique portées par les particuliers et les petites entreprises ;
 - o Soutenir l'accélération du développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) ;
 - o Encourager le développement de systèmes de stockage intelligents et les projets innovants intégrant efficacité énergétique des bâtiments et utilisation des ENR&R ;
 - o Soutenir la conversion écologique et énergétique des transports ;
- L'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire et la biodiversité :
 - o Favoriser l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires ;
 - o Assurer la transition vers une économie circulaire notamment auprès des entreprises et grâce aux infrastructures de valorisation de matière ;
 - o Préserver et restaurer la biodiversité, réduire la pollution.

Pour répondre aux priorités du prochain programme 2021-2027, le Département a identifié les projets structurants suivant :

PRIORITES D'INVESTISSEMENT	IDENTIFICATION DES PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
Transition énergétique	Construction et rénovation de 50 collèges d'ici 2027 pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
	Développement du solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti départemental pour réduire l'empreinte carbone et l'empreinte énergétique des bâtiments départementaux (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	1 à 2 000 000 €
	Végétalisation et désamiantage des collèges : apporter des solutions de rafraîchissement par la végétalisation contre les effets du réchauffement climatique et procéder aux actions correctives dans les collèges selon les diagnostics amiante ((maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
Adaptation au changement climatique, économie circulaire, biodiversité	Restructuration du MIN des Arnavaux (SOMIMAR – Société Gestionnaire du Marché d'intérêt National des Arnavaux)	environ 90 000 000€
	Modernisation et régulation des réseaux gravitaires d'hydraulique agricole et extension des réseaux d'irrigation sous pression (Gestionnaire de canaux gravitaires d'hydraulique et Société du Canal de Provence)	25,6 millions €
	Création de parcs naturels et mesures de protection contre les incendies pour la préservation de la biodiversité (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
	Création d'équipement pour des mouillages plus vertueux	Estimation en cours
	Bornes de recharge pour véhicules électriques destinés aux véhicules de services (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
	Aménagement et requalification des quais de croisière et électrification (maîtrise d'ouvrage GPMM)	25 000 000 €
	Mise en place d'un vaste programme de pistes cyclables et autres transports intermodaux (réseaux routiers	14 000 000 €

	départementaux et métropolitains) pour améliorer la qualité de l'air grâce à des transports plus verts et au développement d'une mobilité douce (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	
	Projet Pont de Mallemort qui vise à préserver le patrimoine historique et architectural à travers la réhabilitation de monuments historiques supports de mobilité douce (voies vertes) (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	6 000 000 €

Objectif Stratégique 4 – Une Europe plus sociale mettant en œuvre le Socle européen des droits sociaux, par l'élargissement du champ d'action du FSE et de ses bénéficiaires.

L'OS4 traite des actions sociales à mettre en œuvre et vise plus particulièrement à développer l'orientation, la formation et l'apprentissage et à lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et à la formation

Concernant la mise en œuvre du FEDER, la version 1 de l'Accord de partenariat envisage les orientations suivantes :

- Soutenir l'accès et le maintien en emploi via le développement des connaissances et des compétences, par des mesures de développement des structures de formation et pour les étudiants et modernisation des formations professionnalisantes et supérieures ;
- Améliorer l'accès aux soins, la résilience des systèmes de soins de santé, par des mesures de développement des capacités et de la qualité d'accueil des établissements médico-sociaux, renforcement de la couverture de l'offre de santé, notamment dans les territoires isolés ou sous dotés, renforcement des capacités d'action des systèmes de soins et de santé en situation de crise ;
- Renforcer l'intégration des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, par des mesures de résorption de l'habitat indigne et insalubre, notamment l'aménagement du foncier. Il s'agit aussi de répondre au besoin de logement des ménages en situation précaire (hébergement d'urgence etc.).

Cependant, la version 1 de l'accord de Partenariat ne prévoit pas la possibilité de mobiliser du FEDER sur l'OS4 sur le territoire métropolitain.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du FSE+, les priorités suivantes sont retenues :

- Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- Promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale ;
- Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour un soutien adapté face aux transitions, aux demandes de mobilité des travailleurs et, le cas échéant, pour répondre aux situations urgentes de crise (sanitaire, climatique, etc.) ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ;
- Favoriser la réussite éducative, lutter contre le décrochage scolaire du cycle primaire jusqu'à l'université et faciliter l'insertion des jeunes ;

- Développer l'apprentissage tout au long de la vie et le renforcement des compétences pour accompagner les transitions économiques, numériques, écologiques et les mobilités professionnelles ;
- Favoriser l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les discriminations en entreprise, favoriser un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques sanitaires et pour le vieillissement actif et en bonne santé ;
- Améliorer l'accès aux soins, la résilience des systèmes de soins de santé ;
- Renforcer l'inclusion sociale des publics les plus en difficulté et des communautés marginalisées, telles que les Rom ;
- Lutter contre la pauvreté et la précarité, dont le mal logement et le sans-abrisme, y compris la pauvreté infantile (en particulier pour les mineurs non-accompagnés) ;
- Répondre à l'urgence sociale et lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes ;
- Favoriser l'innovation sociale.

Concernant le FSE+, les lignes de partage entre l'Etat et les Régions sont encore en cours de négociation.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques pressenties par la Région Sud pour la mise en œuvre du FSE+ sont les suivantes :

- Développer l'orientation, la formation et l'apprentissage ;
- Lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et à la formation ;
- Favoriser la réussite de l'entrepreneuriat (accompagnement des demandeurs d'emploi pour la création/reprise d'entreprise, aides directes aux TPE et à l'artisanat)⁶ ;
- Favoriser l'inclusion sociale⁷ ;
- Favoriser l'accès aux soins sur les territoires les moins favorisés (maisons médicales, bourses de stage aux internes de médecine générale, télémedecine)⁸.

Pour répondre aux priorités du prochain programme 2021-2027, le Département a identifié les projets structurants suivants :

DANS LE CADRE DU FEDER

En tant que chef de file de l'inclusion et conscient de besoins en matière d'infrastructures et de dispositifs innovants nécessaires pour permettre d'aboutir à une meilleure cohésion sociale sur le territoire, le Département des Bouches-du-Rhône juge indispensable de pouvoir mobiliser des fonds FEDER sur l'OS4.

Le Département souhaite également que la Région Sud intègre dans le POR une priorité d'investissement en lien avec le nouvel objectif spécifique proposé par la Commission européenne dans sa proposition d'amendement du règlement FEDER et Fonds de cohésion 2021-2027 (mai 2020) : « renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale ».

⁶ Soumis à la négociation sur la ligne de partage entre l'Etat et les Régions

⁷ *Idem*

⁸ *Idem*

PRIORITES D'INVESTISSEMENT	IDENTIFICATION DES PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle	Création de Maisons du Bel Age (MBA) : 26 ouvertes à ce jour, objectif de 42 (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments et lieux publics, des logements et des transports en commun afin de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes souffrant de handicap (53 collèges sont notamment concernés entre 2021 et 2025)	Estimation en cours
	Création d'un institut socio-éducatif médicalisé pour les adolescents (projet ISEMA, partenarial)	Estimation en cours
	Développement de nouveaux lieux et structures d'accueil qui doivent également proposer des dispositifs d'accompagnement de soins, d'assistance juridique et d'offres sportives en faveurs des mineurs non-accompagnés et de leur insertion sociale et professionnelle (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
Favoriser l'accès aux soins sur les territoires les moins favorisés (maisons médicales, bourses de stage aux internes de médecine générale, télé médecine)	Développement des Centres de santé et des espaces santé dans les quartiers les plus défavorisés afin de pallier le manque d'offres de soins (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
	Expérimentation et déploiement de cabines de télésanté dans les Maisons du Bel Age (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Jusqu'à 1 000 000 € pour un déploiement potentiel dans une dizaine de MBA
	Equipement d'au moins 5 centres de planification et d'éducation familiale et de 5 pôles santé en outil informatique pour pratiquer des téléconsultations en gynécologie, pédiatrie et infections sexuellement transmissibles.	Estimation en cours.
	Mise en place d'une plateforme de diagnostic médical pour les bénéficiaires du RSA qui rencontrent des problèmes de santé (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours

	Création de places d'Appartements de Coordination Thérapeutiques (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
	Déploiement d'une « PMI mobile » : acquisition et équipement (informatique, matériel médical) d'un bus pour des consultations pédiatriques au sein du département	Estimation en cours
	Aménagements PMR d'au moins 16 sites (essentiellement en QPV) de consultation PMI	Estimation en cours

DANS LE CADRE DU FSE +

PRIORITES D'INVESTISSEMENT	IDENTIFICATION DES PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
Lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et à la formation	Animation d'un réseau d'acteurs autour de la scolarité, de la formation et de l'accès à l'emploi, et accompagnement des mineurs et jeunes majeurs vers la formation et l'emploi (maîtrise d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône)	Estimation en cours
Favoriser l'inclusion sociale	Projet « Provence en scène », dispositif qui met à la disposition des communes de moins de 20 000 habitants un catalogue de spectacles de grande qualité leur permettant de faire de l'action culturelle un élément central du développement local et favorise l'inclusion sociale au travers de la culture (maîtrise d'ouvrage : établissements culturels).	Estimation en cours
	Développement de l'offre de services au sein des Maisons du Bel Âge (accès aux services publics, animations et ateliers, etc.) pour favoriser l'inclusion sociale des séniors.	Estimation en cours
	Actions en faveur de l'inclusion des personnes souffrant de handicap (services d'accompagnement et d'offres de loisir, développement et promotion de la pratique du handisport).	Estimation en cours

Objectif Stratégique 5 – Une Europe plus proche des citoyens en renforçant la cohésion sociale et territoriale, en favorisant le développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières, et les initiatives locales

L’OS5, dit objectif territorial, est une nouveauté de la future programmation européenne, illustrant selon la Commission, la reconnaissance toujours accrue du fait territorial et urbain dans les politiques européennes.

La version 1 de l’Accord de partenariat propose les orientations suivantes :

- Prendre des mesures en faveur d’un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines (requalification et sécurisation de l’espace public, construction/rénovation d’équipements de proximité, réhabilitation des friches en milieu urbain, valorisation des richesses patrimoniales naturelles, déploiement des territoires intelligents, etc.) ;
- Prendre des mesures en faveur d’un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones non urbaines (redynamisation des centres-bourgs, offre de services de proximité, adaptation des équipements, soutien pour la relance du tourisme, préservation et valorisation du patrimoine naturel, bâti et paysager, etc.).

Pour la Région Sud l’enjeu est de renforcer la cohésion sociale et territoriale à l’échelle régionale et locale. Les orientations stratégiques pressenties sont les suivantes:

- Appui à l’implantation et à la réhabilitation des équipements collectifs (sanitaires, éducatifs, sociaux, sportifs) de proximité ;
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines ;
- Soutien au développement de l’activité économique de proximité.

Pour répondre aux priorités du prochain programme 2021-2027, le Département a identifié les projets structurants suivants :

PRIORITES D’INVESTISSEMENT	IDENTIFICATION DES PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
Appui à l’implantation et à la réhabilitation des équipements collectifs	Développement d’équipements sportifs de plein air au sein des villes, rénovation d’équipements sportifs existants, construction et rénovation de bassins d’apprentissage pour la natation, et soutien financier (portage CD13 et communes)	Environ 10 millions d’euros entre 2020 et 2027.
	Restauration, conservation et valorisation des monuments historiques et du patrimoine non-inscrit, création de hubs culturels	Estimation en cours

CONCLUSION – LE DEPARTEMENT, ACTEUR DE LA PREPARATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION FEDER/FSE+ 2021-2027

Fort de son engagement européen sur les deux dernières années, des moyens déployés en interne et du travail accompli pour identifier et présenter les enjeux stratégiques de la collectivité et du territoire en lien avec la programmation 2021-2027 des fonds structurels dans la Région Sud, le Conseil département des Bouches-du-Rhône entend participer de manière pleine et entière aux discussions menées par le Conseil régional Sud-PACA d'ici la validation du programme opérationnel régional par la Commission européenne.

Par ailleurs, le Département note que la mise en œuvre efficiente des fonds structurels au niveau régional et la pleine mobilisation de ces fonds au bénéfice du territoire local et régional reposent en grande partie sur la participation et la collaboration des acteurs locaux engagés dans la démarche européenne. Afin de s'assurer que le territoire bénéficiera de manière optimale des opportunités de développement offertes par les crédits de la politique de cohésion, le Département souhaite donc renforcer son partenariat avec la Région Sud. Au-delà de cette contribution à la préparation de la prochaine programmation et des discussions qui s'en suivront, le Conseil départemental souhaite que le dialogue avec la Région Sud perdure dans le cadre de la gouvernance du programme opérationnel régional et notamment dans le cadre de la préparation des appels à projets qui seront initiés entre 2021 et 2027.